

## Une stratégie régionale de gestion du myriophylle à épi et autres plantes aquatiques exotiques envahissantes au Bas-Saint-Laurent

TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC, LE 18 MARS 2019 – Près de 50 personnes provenant de différents organismes, de municipalités, de MRC et de ministères ont participé à une consultation sur la gestion du myriophylle à épi et autres plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) au Bas-Saint-Laurent. La journée, organisée par l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, s'est déroulée le 14 mars dernier à Rimouski. L'objectif est d'établir une stratégie régionale de gestion des PAEE.

L'avant-midi a été consacré à des présentations sur le myriophylle à épi, l'impact des PAEE, les mesures de prévention et l'état de situation au Bas-Saint-Laurent. Les participants ont ensuite contribué à établir les priorités d'une stratégie régionale de gestion des PAEE. Pour Michel Grégoire, directeur de l'OBV du fleuve Saint-Jean, « la journée place le Bas-Saint-Laurent à l'avant-garde au Québec dans la gestion des PAEE. Contenir la propagation des PAEE n'est pas une tâche simple, mais la participation d'organisations de différents horizons est un élément important pour le succès de la stratégie ».

### Le myriophylle à épi : agir maintenant!

Le myriophylle à épi a été détecté au Bas-Saint-Laurent en 2016 dans les lacs du Gros Ruisseau et Témiscouata. Cette PAEE forme des herbiers si denses qu'elle déloge les plantes aquatiques naturelles. Le myriophylle à épi peut aussi nuire à la pratique d'activités nautiques – comme la baignade, la pêche et la navigation – ou encore occasionner une diminution de la valeur foncière des propriétés riveraines. Elle se développe très vite et se propage facilement, surtout par les tiges coupées puis dispersées par les courants ou transportées d'un lac à l'autre par une remorque ou une embarcation.



Le conférencier Jean-Claude Thibault est président du RAPPEL, une coopérative de solidarité en protection de l'eau. Il mentionne que le Bas-Saint-Laurent a un avantage majeur comparativement à l'Estrie où 42 % des lacs sont atteints. Dans le contexte où le myriophylle à épi est pratiquement impossible à éradiquer une fois implanté, le Bas-Saint-Laurent a l'occasion d'agir là où c'est le plus efficace : dans la prévention afin d'éviter que la plante n'apparaisse dans d'autres lacs. Mais pour saisir cette opportunité, il faut agir dès maintenant.

La consultation sur la gestion du myriophylle à épi et autres PAEE au Bas-Saint-Laurent a été réalisée grâce à la contribution financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'avec la collaboration de l'OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, l'OBV de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup et l'OBV Matapédia-Restigouche.

Les OBV sont mandatés par le gouvernement, en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, pour élaborer un plan directeur de l'eau et en assurer le suivi de sa mise en œuvre de concert avec les acteurs de l'eau du bassin versant.

- 30 -

**Source** : Marianne St-Hilaire, chargée de communications  
418 899-0909, poste 201, [administration@obvfleuvestjean.com](mailto:administration@obvfleuvestjean.com)

**Information** : Kim C. Charbonneau, coordonnatrice de projets environnementaux  
418 899-0909, poste 104, [lacs@obvfleuvestjean.com](mailto:lacs@obvfleuvestjean.com)